

ORGANISATION DE LA RENTREE SCOLAIRE EN CODE ROUGE A PARTIR DU 16 NOVEMBRE 2020

Page 1 sur 3



Champion, le 10 novembre 2020

Chers élèves, chers parents,

Vous trouverez, en annexes deux documents récapitulatifs de notre organisation pour la fin de cette période placée en code rouge et la modification de notre Règlement général des études. Cette organisation tient bien évidemment compte de la circulaire 7816 du 31 octobre 2020 « Covid 19 – Organisation de la vie scolaire en contexte de crise sanitaire » ainsi que de notre réalité de terrain. Ce dispositif vise deux objectifs : **poursuivre un enseignement pour tous nos élèves (présents ou absents, en présentiel ou à domicile) et assurer une sécurité optimale pour tous.**

Organisation générale : présentiel et distanciel

- **Pour le 1^{er} degré (1^{ère} & 2^{ème} années), rien ne change.** L'hybridation est maintenue le mercredi matin avec un accent particulier pour le suivi des élèves en difficulté que ce soit d'ordre pédagogique et/ou numérique (en présentiel si nécessaire). L'étude dirigée est maintenue le mercredi matin.
- **Pour les 2^e et le 3^e degrés (3^{ème} à 6^{ème} année), les élèves suivront les cours en présentiel un jour sur deux selon la lettre de leur groupe (A ou B) (cf. annexe 2).** Cette formule a été retenue pour éviter au maximum tout décrochage. Les élèves à domicile suivront les cours à distance via visioconférences ou via notre plateforme Classroom où les professeurs déposeront leurs notes de cours et, si possible, l'enregistrement de leurs visioconférences.
- **Les activités de remédiation et/ou d'accompagnement du mercredi matin** sont maintenues avec une préférence pour le distanciel.
- **Les contrôles devant être représentés seront toujours organisés le mercredi matin.**
- **Les cours d'éducation physique sont suspendus (pas d'accès aux vestiaires).** Une balade sera organisée à l'extérieur si la météo le permet, sinon des activités seront organisées en classe. Les élèves du D2D3 pourront commencer plus tard et repartir plus tôt si leurs cours d'E.P. sont placés en début ou fin de journée. Au D1, les élèves pourront éventuellement repartir plus tôt. **Les professeurs ont aussi prévu des activités à réaliser à distance.**

Informations pédagogiques indispensables

1. De même que pour les leçons en présentiel, **les sujets des activités ou travaux à distance seront indiqués dans le journal de classe de l'élève.** C'est important pour les élèves, pour les parents et pour l'homologation.

ORGANISATION DE LA RENTREE SCOLAIRE EN CODE ROUGE A PARTIR DU 16 NOVEMBRE 2020

Page 2 sur 3



Informations pédagogiques indispensables (suite)

2. **Le travail donné en classe doit également être posté sur Classroom.** Ceci pour nos élèves malades ; en quarantaine ou dans l'autre groupe qui n'assistent pas aux cours.
3. **Pour avancer dans la matière,** nous devons nous assurer que le travail à domicile puisse être fait par tous. Une limitation sera effectuée à ce que nos professeurs considèrent comme **essentiel dans la matière et dans les apprentissages.** Les visioconférences ont lieu durant les créneaux horaires des heures de cours. Si possible, l'enregistrement de ces visioconférences sera également mis à disposition des élèves sur Classroom. Autant qu'il soit possible, les professeurs veilleront à varier ce qui est proposé aux élèves. **A distance, tout ne doit pas nécessairement se passer sur un ordinateur.**
4. **Il est essentiel de nous prévenir rapidement si votre enfant éprouve des difficultés avec les cours à distance.** Son éducatrice de référence ainsi que notre Directrice adjointe, Mme Brijis (1^{ère} à 3^{ème} année) ou notre Directeur, M. Mertens (4^{ème} à 6^{ème} année) sont à votre disposition.

Soutien numérique

- **75 Chromebook sont mis gratuitement à disposition des élèves qui ne disposent pas de matériel suffisant pour suivre les cours à distance.** Nos deux salles informatiques resteront également accessibles pour ceux qui ont des soucis de connexion.
- **Pour effectuer une demande de mise à disposition gratuite d'un Chromebook, nous vous invitons à compléter dès que possible [ce questionnaire en ligne \(cliquez ici\)](#).**

Evaluations de décembre, conseils de classe, remise des bulletins et réunion parents-professeurs

- **Les examens de décembre sont annulés.** La colonne « Examens » de la période n° 1 sera **supprimée.** Un addendum au règlement général des études est disponible (voir annexe 3).
- Durant la période des conseils de classe du 14 au 17 décembre, les élèves se verront cependant proposer de **s'autoévaluer dans les cours où ils éprouvent des difficultés, voire dans d'autres cours de leur choix** (math et/ou sciences fortes par exemple). Des consignes plus précises vous seront communiquées ultérieurement.
- A l'issue de cette période, des **corrigés** leur seront communiqués par leurs professeurs et un **débriefing** prof-élève sera organisé à la rentrée afin que le professeur puisse communiquer les éventuels pistes et exercices complémentaires nécessaires (horaire à fixer un mercredi matin).

**ORGANISATION DE LA RENTREE
SCOLAIRE EN CODE ROUGE A
PARTIR DU 16 NOVEMBRE 2020**

Page 3 sur 3



Evaluations de décembre, conseils de classe, remise des bulletins et réunion parents-professeurs (suite)

- **La remise des bulletins se déroulera en présentiel le vendredi 18 décembre selon un horaire spécifique par année (voir annexe 2).** Les deux plages réservées avec le/la titulaire ou parrain/marraine seront l'occasion, d'une part, d'un échange avec chacun des élèves et, d'autre part, d'une **évaluation** de l'impact de la situation et de l'organisation retenue sur les apprentissages et le bien-être de tous.
- **La rencontre parents-professeurs est déplacée du mardi 12 janvier au mercredi 13 janvier**, selon les mêmes modalités que lors de la 1^{ère} rencontre parents-professeurs.

Rappel des principales mesures sanitaires

1. **Port du masque pour tous et partout.**
2. **Désinfection des mains** en entrant/sortant dans l'école et dans les classes ainsi qu'avant et après les repas.
3. **Pauses sans masque** accordées par le professeur minimum une fois toutes les 45 minutes.
4. **Temps pour le repas de midi** pris en classe (ou local défini) en silence. Durée inférieure à un quart d'heure (**attention : la restauration ne sera plus accessible**). Une fois le repas terminé, les élèves regagnent la zone de détente qui leur a été attribuée à la rentrée.
5. **Ventilation** obligatoire et suffisante des locaux.
6. **Réunions des groupes de travail à distance uniquement.**

Nous vous assurons que nous mettrons une fois de plus tout en œuvre pour veiller à la continuité des apprentissages pour tous nos élèves en veillant plus spécifiquement à ce que chacun d'entre-eux puissent avoir accès aux ressources numériques nécessaires aux apprentissages.

Nous restons à votre disposition pour toute information complémentaire.

Annexe 1 : Résumé des infos sur le retour des élèves à partir du 16 novembre 2020

Annexe 2 : Répartition des cours à l'école et à la maison du 16 nov. au 18 déc. 2020

Annexe 3 : Addendum au Règlement général des études 2020-2021

Anne-Françoise Quinet, Préfète d'éducation

Céline Brijs, Directrice adjointe

Olaf Mertens, Directeur